

Renseignements sur l'identité

Nom de famille _____
Prénom _____

Numéro de dossier (CP-12) _____

Information importante

Le Programme de revenu de base s'adresse aux adultes qui sont admis au Programme de solidarité sociale et qui ont présenté des contraintes sévères à l'emploi durant une période d'au moins 66 mois au cours des 72 mois précédents.

Une personne qui a refusé l'admission au Programme de revenu de base la première fois où elle y a été admise peut en tout temps demander à y être de nouveau admise. Elle pourra de nouveau être admise au Programme de revenu de base le mois suivant celui de sa demande de changement de programme, si elle répond toujours aux conditions d'admissibilité.

Le revenu de base est une aide financière individuelle. Si vous êtes admis ou admise au programme, vous aurez droit au revenu de base. Selon votre situation, vous pourriez avoir droit à des ajustements (ajustement pour une personne sans conjoint et ajustements pour enfants à charge), qui s'ajouteront à la prestation de base. Pour calculer votre revenu de base, nous tiendrons compte de vos revenus ainsi que des sommes d'argent (avoirs liquides) et des biens que vous avez. Si vous avez un conjoint ou une conjointe et que celui-ci ou celle-ci ne bénéficie pas d'un programme d'aide financière de dernier recours ou du Programme de revenu de base, nous tiendrons aussi compte de ses revenus et des sommes d'argent (avoirs liquides) qu'il ou qu'elle a.

Le Programme de revenu de base prévoit des exclusions, entre autres les suivantes :

- une exclusion relative à la valeur de la résidence principale du ou de la prestataire (sa valeur est exclue en totalité);
- une exclusion de 500 000 \$ applicable aux biens du ou de la prestataire;
- une exclusion de 20 000 \$ applicable aux sommes d'argent (avoirs liquides) que le ou la prestataire a;
- une exclusion annuelle de base applicable aux revenus de travail du ou de la prestataire (le montant de l'exclusion est obtenu en multipliant le montant de la prestation de base par 12).

Notez que vous devrez vous assurer de transmettre votre déclaration de revenus chaque année à Revenu Québec. Notez aussi que vous devrez nous aviser sans délai si votre situation change.

Déclaration

- J'atteste que j'ai reçu l'information sur les droits et obligations prévus dans le cadre du Programme de revenu de base.
- J'atteste que j'ai reçu l'information sur les principales modalités qui s'appliquent dans le cadre du Programme de revenu de base.

Je déclare que je demande un changement de programme en vue d'être admis ou admise de nouveau au Programme de revenu de base.

Signature

Date

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires pour l'analyse de votre demande de changement de programme. L'accès à ces renseignements est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions. Vous avez le droit de connaître les renseignements que le Ministère détient à votre sujet et d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Vous devez faire une demande par écrit et l'adresser au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

